

Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: - (1921)
Heft: 8

Rubrik: Foire de Lyon

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FRANCE.

QUOTIDIENS

Journal Officiel de la République Française
La Journée Industrielle

PÉRIODIQUES

Bulletin Législatif Dalloz
Annales des Douanes
L'Economiste Français
L'Exportateur Français
Mercure, revue officielle de la Fédération française du Commerce international
Les Nouvelles Commerciales
L'Industrie Textile
La Halle aux Cuirs
Les Industries du Cuir
Le Nord Industriel
Le Bois
L'Usine
Revue de l'Horlogerie-Bijouterie
La Parfumerie Française
Revue Générale de la Coutellerie
Le Mécano
Intermedia, Intermédiaire du Commerce et de l'Industrie
Lyon, organe officiel de la Foire de Lyon
Bulletin de la Chambre des Négociants-Commissionnaires et du Commerce Extérieur
Bulletin du Syndicat des Produits Alimentaires en Gros
Bulletin de la Chambre de Commerce Britannique à Paris
Bulletin de la Chambre de Commerce Espagnole à Paris
Bulletin de la Chambre de Commerce Portugaise à Paris

IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE FRANÇAIS

Le dernier délai d'inscription fixé pour tous les commerçants, sociétés, succursales ou dépôts établis en France antérieurement au 2 juillet 1920, fixé primitivement au 31 décembre 1920, vient d'être reporté au 30 juin 1921.

Nous continuerons à opérer l'immatriculation de ceux de nos membres qui nous en feront la demande. Nous engageons vivement les personnes qui ne se sont pas encore fait inscrire, à ne pas attendre au dernier moment pour commencer leurs démarches ou pour nous charger de les faire pour elles.

FOIRE DE LYON

Contrairement à une décision antérieure, notre Chambre de Commerce a décidé de participer à la prochaine *Foire de Printemps* (1^{er} au 15 mars 1921).

Nous avons demandé au Comité de la Foire l'autorisation d'exposer des échantillons, mais n'avons pas encore reçu de réponse définitive à ce sujet. Dès que nous serons fixés sur ce

point, nous en aviserons nos membres et leur indiquerons de quelle façon nous les représenterons à cette Foire.

EXPOSITION INTERNATIONALE DE L'AUTOMOBILE ET DU CYCLE A BALE

Cette exposition, organisée par la Section de Bâle de l'Automobile-Club Suisse, la Chambre Syndicale Suisse de l'Industrie de l'Automobile, du Cycle et des parties qui s'y rattachent et le Syndicat des Agents d'Automobiles et Autogarages en Suisse, aura lieu, à Bâle, du 28 mai au 8 juin 1921, dans les Halles de la Foire Suisse d'Echantillons.

Elle comprendra les groupes suivants :

Voitures automobiles et châssis complets ; Camions automobiles servant au transport et à des buts industriels ; Tracteurs ; Carrosseries pour automobiles ; Machines et moteurs pour usages agricoles et industriels ; Moteurs d'aéroplanes ; Canots à moteur ; Motocycles et Cycles ; Accessoires et Pièces détachées en tous genres, pour automobiles et cycles ; Moteurs ; Roues et bandages ; Outillages et Machines pour la fabrication des Automobiles, des Cycles, etc. ; Articles de Sport ; Equipements ; Habillements ; Littérature technique ; Publicité.

Seront admis à participer en qualité d'exposants : les fabricants n'exposant que les produits de leur fabrication ; les concessionnaires, dont l'activité, dans la branche, est antérieure d'au moins six mois à la date de l'ouverture de l'exposition.

Les inscriptions sont reçues à la Direction de l'Exposition Internationale de l'Automobile et du Cycle, à Bâle.

Formulaires et règlements à disposition au Secrétariat Général de la Chambre de Commerce Suisse en France.

OFFICE CENTRAL SUISSE POUR LES EXPOSITIONS et BUREAU SUISSE de RENSEIGNEMENTS pour l'ACHAT et la VENTE des MARCHANDISES A ZURICH

Ces deux institutions, créées par la Confédération et subventionnées par elle, viennent de